

# PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

CGPME des Hauts de Seine

→ La CGPME vous aide à défendre vos intérêts au quotidien !  
En **10 ans**, le pourcentage de français ayant dû faire face à un litige est passé de **26 à 63 %**.  
**25%** des licenciements font l'objet d'une procédure Prud'homale, **61%** vont en appel.  
Les français estiment que la justice est chère à **79%**, compliquée à **92 %**, Lente à **95 %**.

Pour aider les chefs d'entreprise à faire face, la **CGPME 92** a développé, en partenariat avec **GROUPAMA Protection Juridique**, deux offres complémentaires à l'intention de ses **adhérents** :

→ En adhérant à la **CGPME 92** vous bénéficiez de facto d'une Protection Juridique " **ESSENTIEL** " qui comprend :

#### Un service d'Information Juridique Professionnelle :

En prévention d'un litige garanti ou non, des juristes exercent leur compétence et leur assistance au bénéfice de la sauvegarde de votre entreprise dans tous les domaines du droit : social, commercial, immobilier, pénal, administratif, fiscal ...

#### Une Protection Juridique Pénale et Disciplinaire :

Votre défense est prise en charge si vous faites l'objet de poursuites pénales suite à une contravention ou un délit non intentionnel.

#### Une Protection Juridique Prud'homale :

Litige avec l'un de vos salariés à propos de son contrat de travail ou de son licenciement ...

#### Une Protection Juridique Sociale :

Litiges avec la Sécurité Sociale, les ASSEDIC, vous contestez un redressement notifié par l'URSSAF ...

#### Une Protection Juridique Fiscale :

Litiges avec l'Administration Fiscale suite à un redressement notifié. Des spécialistes exercent le recours contentieux.

→ En complément du contrat " **ESSENTIEL** " vous pouvez souscrire l'offre de Protection Juridique " **COMPLET** " qui comprend :

#### Une Protection Juridique de l'Activité Professionnelle :

Litiges avec un client, un prestataire de service, un fournisseur, un concurrent...

#### Une Protection Juridique Administrative :

Litiges vous opposant à l'Administration, un service public, une collectivité territoriale.

#### Une Protection Juridique des Locaux Professionnels :

Litiges concernant la propriété, l'usage, la location, l'occupation de locaux professionnels.

Vous êtes **adhérent**, et vous souhaitez bénéficier d'un contrat **COMPLET** de Protection Juridique ?

→ Tarif option contrat " **COMPLET** " (taxe 9%)

Jusqu'à 10 salariés	63 € TTC/AN	De 21 à 50 salariés	453 € TTC/AN
De 11 à 20 salariés	173 € TTC/AN	Plus de 50 salariés	816 € TTC/AN

Plus qu'une offre de service, la **Protection Juridique** contribue à la pérennité de votre entreprise !



Contrat **CGPME 92 N° 504 360 100**  
49, rue Camille Pelletan  
92300 Levallois  
Tél. **01 47 37 08 28** – Fax : **01 47 31 60 64**  
contact@cgpme92.org



**NOTRE POLITIQUE QUALITE**  
Certifié ISO 9001, depuis 1998,  
nous plaçons la satisfaction client  
au cœur de notre démarche  
La fidélité de nos clients et de nos  
partenaires est notre récompense



**GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE**  
45, rue de la Bienfaisance – 75008 Paris  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
SA au capital de 1 550 000 € - RCS Paris B 321 776 775  
<http://www.groupama-pj.fr>

Contrat **504 360 100** souscrit par la **CGPME 92** auprès de **GROUPAMA Protection Juridique**  
Sur simple demande auprès de la **CGPME 92** nous vous adresserons la NOTICE D'INFORMATION du contrat **504 360 100**